

PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 10 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Danielle Woolley

Johanne Béliveau  
Huguette Drouin  
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12-12-193

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

12-12-194

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité, à 20h03, d'ajourner la présente séance jusqu'à la fin de la période requise pour procéder à la tenue de la séance extraordinaire relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Hugues Jacob, directeur général  
et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## **REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 10 DÉCEMBRE 2012**

La reprise de la séance ordinaire ajournée du 10 décembre 2012 a lieu à 20h25.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

### **4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2012**

12-12-200

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2012.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

12-12-201

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de novembre 2012, pour la somme de 2,104.54\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **5.2 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2013**

12-12-202

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des assurances générales pour l'année 2013, pour la somme de 18,600 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **6. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

12-12-203

Il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant 69 825.38 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 2896 à 2928:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
2892	BANQUE HSBC CANADA	1,646.24	1ER VERS. LOCATION-ACHAT CAMION CITERNE
2893	CORR. ERREUR DÉPÔT SALAIRE	1,074.96	
2894	BELL MOBILITÉ	39.65	FRAIS CELLULAIRES
2895	BELL CANADA	129.66	FRAIS TÉLÉCOPIEUR
2896	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
2897	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	1,134.80	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
2898	HYDRO-QUÉBEC	466.91	ÉCLAIRAGE DES RUES
2899	SOLUTIA TÉLÉCOM	39.00	CABLE POUR CLÉ USB - CELLULAIRE
2900	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	356.77	ESSENCE
2901	LUCIE CÔTÉ PETITE CAISSE	154.68	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
2902	COOP DES FERMES DU NORD	80.34	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE
2903	MRC DES LAURENTIDES	10.00	FAUSSE ALARME
2904	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	86.23	OUVERTURE D'UN COMPTE

2905	PRÉVOST FORTIN D'AOUST	373.67	HONORAIRES
2906	ÉTUDE GUINDON PILON HUISSIERS FÉDÉRATION QUÉ. DES	404.39	FRAIS HUISSIER
2907	MUNICIPALITÉS	19.49	FRAIS DE TRANSPORT
2908	CORPORATION SUN MEDIA	326.53	AVIS PUBLIC - RAPPORT DU MAIRE
2909	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ	337.84	ESCABEAU 10 PIEDS & RALLONGES
2910	LUMITECH	179.36	RÉPARATION D'UN CONVECTAIRE
2911	LUCIE CÔTÉ	426.54	REMB. IMMATRICULATION CAMION CITERNE: 319.40\$ PÉRISSABLES - JOUR DE LA VACCINATION FRAIS DE DÉPLACEMENT: 83.93\$ \$
2912	MB REFRIGÉRATION	183.96	RÉPARATION VENTILATION- CENTRE COMMUNAUTAIRE
2913	CLUB ENTR'AMIS	1,250.00	REMISE DES REVENUS DE LOISIRS
2914	ÉRIC DE BELLEFEUILLE	2,787.83	SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE CAMION DE SERVICE D'HUBERDEAU
2915	STEVEN LAROSE	259.09	REM. ACHAT D'OUTILS / SERVICE INCENDIE: 228.19 FRAIS DÉPLACEMENT: 30.90\$
2916	MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU	4,363.28	QUOTE-PART SERVICE INCENDIE
2917	ANIK FORTIN	121.95	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2918	HUGUES JACOB	111.92	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 57.40 \$ SABLE, TAPIS ET MINUTERIE: 54.52\$
2919	MICHAEL DOYLE	254.22	FRAIS DE DÉPLACEMENT: 204.22 ALLOCATION CCU: 50 \$
2920	SAMUEL MILLETTE	1,835.19	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2921	SONIA LARRIVÉE	628.56	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2922	RITA TITLEY	50.00	ALLOCATION CCU
2923	FRANCINE LAFOREST	50.00	ALLOCATION CCU
2924	GESTION V MOLLOY INC.	92.35	BUFFET
2925	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	10,820.95	EMPRUNT AUTO-POMPE CAPITAL ET INTÉRÊTS
2926	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	258.69	DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS 2E VERS
2927	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	12,647.25	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 2E VERS.
2928	EXCAVATION DMO	4,886.44	DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE 2E VERS.
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>47,926.87</b>	
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1,502.42	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3,508.84	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	SALAIRES VERSÉS	16,887.25	DÉPÔTS DIRECTS
	<b>TOTAL</b>	<b>69,825.38</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

7. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2012**

12-12-204

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.1 **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, félicite le grand succès de la Guignolée. Un montant de 2 948\$ a été recueilli de même que des denrées non-périssables d'une valeur estimée de plus de 6 000\$. M. Courte remercie tous les bénévoles.

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique est fier d'annoncer l'acquisition d'un nouveau camion citerne de 1 500 gallons. Ce dernier est prêt à être utilisé, stationné à la caserne d'Huberdeau. Le service incendie peut aussi compter sur une nouvelle camionnette 4 x 4, stationnée également à la caserne d'Huberdeau.

**Danielle Woolley**, conseillère responsable des loisirs et des communications, raconte la réussite de la clinique de vaccination ayant eu lieu le 6 décembre dernier. Près de 62 personnes ont participé à cet événement. Compte tenu que depuis cette année, la municipalité de Harrington tient une clinique de vaccination, Mme Woolley espère grandement que cet événement puisse demeurer au sein de notre municipalité pour les années futures.

**Huguette Drouin**, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du Mont-Blanc révèle qu'elle a participé à un déjeuner-conférence sur la culture lequel permettait d'informer sur ce qui se fait en culture sur le territoire de la MRC des Laurentides. Suite à cette rencontre, elle tente de développer un projet sur le patrimoine culturel pour notre municipalité.

**Steven Larose**, maire, fait savoir que le projet de Habitations Stephen Jake Beaven avance bien et ce dû principalement aux personnes impliquées et dévouées. Tous sont bien désireux et emballés par la venue de ce projet.

Il rapporte qu'une rencontre a eu lieu entre les municipalités d'Huberdeau, de Montcalm et d'Amherst au sujet du service incendie. Il rappelle qu'il serait important d'amorcer une certaine coopération régionale sur les mesures de protection afin d'améliorer les services à la population des secteurs de l'ouest, notamment ce qui touche l'embauche de nouveaux pompiers. À ce sujet, un appel de recrutement pour de nouveaux pompiers sera lancé dès janvier 2013.

#### 8.1 RAPPORT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le rapport de la Sûreté du Québec est déposé à la table du conseil.

#### 9. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

La déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère Madame Huguette Drouin est déposée au conseil.

#### 10. RESCINDER LA RÉOLUTION NO 12-11-188 – DEMANDE D'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Victoria's Quilt Canada ne requiert plus l'utilisation du centre communautaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution no 12-11-188.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

#### 11. DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION

Le rapport sur les indicateurs de gestion de l'année 2011 est déposé à la table du conseil.

#### 12. URBANISME ET ZONAGE

##### 12.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 288-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 192-2002 AFIN DE MODIFIER CERTAINES CONDITIONS INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Danielle Woolley, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement 288-2012 ayant pour objet d'amender le règlement sur les permis et les certificats 192-2002 afin de modifier certaines conditions interprétatives et administratives.

**12.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 289-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 193-2002 AFIN D'AMÉLIORER LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI**

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Danielle Woolley, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement 289-2012 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 193-2002 afin d'améliorer la gestion de l'environnement naturel et bâti.

**12.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 290-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 193-2002 AFIN DE MIEUX RÉGIR CERTAINS USAGES ET CERTAINES DISTANCES, D'AMÉLIORER LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET D'ALLÉGER CERTAINES NORMES**

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Danielle Woolley, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement 290-2012 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 193-2002 afin de mieux régir certains usages et certaines distances, d'améliorer la protection du milieu naturel et d'alléger certaines normes.

**12.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 291-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 195-2002 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS AUX DÉLAIS DE RÉPARATION, AUX FONDATIONS ET AUX MURS DE SOUTÈNEMENT**

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Danielle Woolley, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement 291-2012 ayant pour objet d'amender le règlement de construction 195-2002 afin de modifier certaines dispositions aux délais de réparation, aux fondations et aux murs de soutènement.

**12.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 292-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 251-2008 AFIN D'AMÉLIORER CERTAINES DISPOSITIONS**

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Danielle Woolley, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement 292-2012 ayant pour objet d'amender le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration 251-2008 afin d'améliorer certaines dispositions.

13. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD AU 3 RUE ROGER**

12-12-206

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure eu égard à la propriété sise au 3 rue Roger a été présentée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet de la demande porte sur deux (2) éléments distincts :

- a) Les marges de recul avant et latérale du bâtiment principal;
- b) La marge de recul avant du bâtiment complémentaire;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'étude du dossier, d'autres éléments dérogatoires ont été relevés concernant le bâtiment complémentaire :

- Le revêtement extérieur diffère de celui du bâtiment principal;
- La hauteur du bâtiment complémentaire est supérieure à celle du bâtiment principal;
- La distance entre le bâtiment complémentaire et le bâtiment principal est inférieure à trois (3) mètres;
- Le bâtiment complémentaire est situé dans la marge avant;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accueillir favorablement la demande de dérogation mineure relative au 3 rue Roger; sous certaines recommandations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Montcalm :

- accorde favorablement la demande de dérogation mineure pour les éléments dérogatoires concernant le bâtiment principal conditionnellement à ce que les mesures soient prises afin de rendre conforme le bâtiment complémentaire selon le règlement d'urbanisme effectif, notamment en ce qui a trait aux normes d'implantation, à sa hauteur et à sa finition extérieure.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

14. **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013**

12-12-207

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2013**, lesquelles se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h**, au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville

- |               |                |
|---------------|----------------|
| • 14 janvier  | • 11 février   |
| • 11 mars     | • 8 avril      |
| • 13 mai      | • 10 juin      |
| • 8 juillet   | • 12 août      |
| • 9 septembre | • 30 septembre |
| • 11 novembre | • 9 décembre   |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

15. **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO 11-05-123 HABITATIONS STEPHEN JAKE BEAVEN**

12-12-208

**CONSIDÉRANT** que la résolution 11-05-123 résulte de l'appui de la municipalité au projet de résidences «Les habitations Stephen Jake Beaven»;

**CONSIDÉRANT** que ladite résolution mentionne l'engagement de la municipalité conditionnellement à certaines conditions;

**CONSIDÉRANT** que le dernier paragraphe de ladite résolution se lit comme suit : *Si toutefois le projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» n'obtient pas les approbations nécessaires de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ou ne répond pas aux conditions mentionnées avant le 1 janvier 2013, la présente résolution deviendra nulle et non avenue.*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'amender la résolution no 11-05-123 en remplaçant le dernier paragraphe par le paragraphe suivant :

*Si toutefois le projet de construction «Habitations Stephen Jake Beaven» n'obtient pas les approbations nécessaires de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ou ne répond pas aux conditions mentionnées avant le 1 janvier 2014, la présente résolution deviendra nulle et non avenue.*

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

12-12-209

16. **TRAVAUX EFFECTUÉS DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DU LAC-EARL EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 31-P du rang 8, du canton de Montcalm a effectué des travaux sur le chemin du Lac-Earl Est sans avoir obtenu préalablement l'autorisation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent en l'élargissement de l'aire de virage située à l'extrémité du chemin du Lac-Earl Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux se rapportent uniquement à l'infrastructure du chemin, propriété de la municipalité de Montcalm ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais et risques reliés auxdits travaux sont entièrement à la charge du citoyen;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu :

- d'approuver les travaux qui ont été effectués ayant pour effet l'élargissement de l'aire de virage située à l'extrémité du chemin du Lac-Earl Est;
- que tous travaux ou interventions effectués sur la propriété de la municipalité nécessitent préalablement l'autorisation du conseil de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12-12-210

17. **PACTE RURAL RÉGIONAL – ÉTUDE DES PERSPECTIVES DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR AÉROBIC**

**CONSIDÉRANT QUE** La MRC des Laurentides invite les municipalités sur son territoire à lui soumettre des projets dans le cadre du programme du Pacte rural - volet régional;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise à soutenir des projets structurants régionalement, issus de la communauté;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 159 000\$ est disponible pour le secteur Ouest, soit Barkmere, La Minerve, Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de la somme, soit 12 000 \$ servira à l'étude des perspectives de mise en valeur et de développement du corridor aérobic élaborée par Vélo Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Arundel conduira ce processus de demande dans le cadre du Pacte rural - volet régional, lequel couvrira 50% des coûts de ladite étude, soit 5 980\$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autre 50% sera payé à part égale entre les 4 municipalités traversées par ledit corridor, soit Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu :

- d'approuver l'étude des perspectives de mise en valeur et de développement du corridor aérobic élaborée par Vélo Québec;
- d'autoriser le montant de 1495\$, taxes en sus, payable à la municipalité du Canton d'Arundel.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

18. **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

12-12-211

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire offrir un support financier aux familles de la municipalité afin de favoriser l'accès à certaines activités physiques populaires et inaccessibles sur le territoire de Montcalm ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de remboursement pour certaines activités hors territoire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

19. **SERVICE INCENDIE**

12-12-212

**AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des contributions financières était déterminé pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un montant budgété de 130 000\$ et qu'aucune spécification n'a été établie concernant les années subséquentes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du garage municipal de la municipalité du Canton d'Arundel n'est plus requise pour l'entreposage d'un camion citerne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu

D'amender l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, comme suit :

- L'article 4 **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES MUNICIPALITÉS** est amendé par l'ajout à la suite du deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

- Le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 6 **ÉQUIPEMENTS** : « La municipalité d'Arundel s'engage à entreposer un camion-citerne dans son garage municipal. », est rescindé.

Il est également proposé que le conseil confirme par le fait même son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 150 000\$. Lequel ne comprend pas les coûts relatifs au recouvrement de la caserne d'Huberdeau au montant de 26 394.81\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

12-12-213

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relative au service de premiers répondants conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere;



**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des contributions financières était déterminé pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un montant budgété de 50 000\$ et qu'aucune spécification n'a été établie concernant les années subséquentes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'acquisition d'un camion pour le service de premiers répondants nécessite un amendement à ladite entente eu égard au partage des sommes investies par le biais d'achats en commun;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu

D'amender l'entente relative au service de premiers répondants, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, comme suit :

L'article 4 **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES MUNICIPALITÉS** est amendé par l'ajout à la suite du deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :

Pour les années subséquentes, soit 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente.

L'article 8 **PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF** est abrogé en entier, ainsi que le titre et est remplacé par le suivant :

#### **ÉQUIPEMENTS**

**Article 8** L'achat en commun de bâtisses, terrains, véhicules, équipements, nécessitant un amortissement, devra être approuvé par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente.

Par l'ajout d'un nouvel article 9 **PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF**, se lisant comme suit :

#### **Article 9**

- 9.1 Advenant la fin de la présente entente, chacune des municipalités conservera l'entière propriété de ses terrains, bâtisses, véhicules, équipements et accessoires, acquis avant la conclusion de la présente entente.
- 9.2 Une municipalité désirant se dissocier de l'entente pourra récupérer les sommes investies par le biais d'achats en commun (bâtisses, terrains, véhicules, équipements) nécessitant un amortissement, effectués après le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ayant été préalablement approuvés par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente. Le montant représentant l'amortissement desdits achats au moment de la dissociation sera déduit de ces sommes.
- 9.3 Advenant le cas où il y aurait dissociation complète de la présente entente le partage des sommes investies par le biais d'achats en commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et approuvés par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente se fera de la même façon que le partage des coûts de ces mêmes actifs. Le montant représentant l'amortissement desdits achats sera déduit de ces sommes, ledit montant étant calculé pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et la dissociation.

Il est également proposé que le conseil confirme par le fait même son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2013, lequel a été établi à 55 558\$, ainsi que l'approbation d'un budget supplémentaire de 15 000\$ devant servir à l'achat d'un nouveau camion.

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

12-12-214

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'autoriser l'achat d'équipements pour le service incendie, pour la somme de 5,000 \$, taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

20. **AFFECTATION DES RESSOURCES HUMAINES**

12-12-215

**CONSIDÉRANT** que Lucie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, a manifesté le désir de réduire ses journées de travail;

**CONSIDÉRANT** que pour ce fait, une affectation des ressources humaines a été considérée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Maire Steven Larose, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu que, à compter du 7 janvier 2013,

- Hugues Jacob occupera le poste de directeur général et secrétaire-trésorier. Le salaire de Monsieur Jacob augmentera de 5% en plus de l'indexation applicable selon la politique de travail en vigueur;
- Lucie Côté occupera le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, 3 jours par semaine ou plus selon les besoins, et elle sera rémunérée au taux horaire de 30.71 \$ indexable selon la politique de travail en vigueur;
- Anik Fortin occupera le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement, la période de probation en cours étant maintenue. Le salaire de madame Fortin sera indexé selon la politique de travail en vigueur.

- adoptée à l'unanimité -

21. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

22. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-12-216

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

\_\_\_\_\_  
Steven Larose, maire

\_\_\_\_\_  
Hugues Jacob, directeur général  
et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.